Lorsque nous faisions halte, nous ne priions des prières surérogatoires qu’après avoir déchargé nos affaires du dos de nos bêtes.

Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque nous faisions halte, nous ne priions de prières surérogatoires qu’après avoir déchargé nos affaires du dos de nos bêtes. »
[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Malgré notre ferveur à vouloir prier, nous ne commencions qu’après avoir déchargé nos affaires du dos des bêtes, afin de les laisser se reposer.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5999

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee